



Recherche de la performance en conservant une dimension sociale

AXA Coupon Ambition Monde 2 est un titre de créance présentant un risque de perte totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement risqué de type « actions ».

■ **Période de commercialisation : du 6 septembre 2023 au 30 novembre 2023 inclus.** La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de période de commercialisation.

■ **Durée d'investissement conseillée⁽²⁾ :** 5 ans et 12 jours. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie. L'évolution de la valeur de marché du titre de créance pourra différer de l'évolution de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis).

■ **Cadre de distribution :** compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

■ **Code ISIN :** FR0014001008

■ **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽³⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, **l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) La durée d'investissement conseillée est calculée à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial (le 5 janvier 2024) jusqu'à la Date Echéance (le 17 janvier 2029).

(3) Notations de crédit au 12 juin 2023 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Une solution d'investissement pour diversifier votre épargne

AXA Coupon Ambition Monde 2 en bref

AXA Coupon Ambition Monde 2 est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

AXA Coupon Ambition Monde 2 permet de bénéficier, à l'échéance des 5 ans et 12 jours⁽²⁾, d'un coupon fixe de 6 % chaque année, en année 1 et en année 2, et d'un coupon conditionnel de 6 % pour chaque année, à partir de l'année 3, où l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis) (ci-après l'« Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial. Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur. AXA Coupon Ambition Monde 2 propose une durée de placement de 5 ans et 12 jours⁽²⁾.

Comment fonctionne AXA Coupon Ambition Monde 2 ?

AXA Coupon Ambition Monde 2 présente les caractéristiques suivantes :

Détermination du Niveau Initial

- le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture officiels de l'Indice constatés aux trois Dates de Détermination du Niveau Initial⁽²⁾.

En cours de vie

- Chaque année, en année 1 et en année 2, un coupon fixe de 6 %⁽¹⁾ est mis en réserve quel que soit le niveau de l'Indice.
- Chaque année, à partir de l'année 3, un coupon conditionnel de 6 %⁽¹⁾ est mis en réserve si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾ (aucun coupon conditionnel n'est mis en réserve si l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial).

À l'échéance

- **Un coupon conditionnel de 6 %⁽¹⁾ est mis en réserve au titre de la dernière année**, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à la dernière Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽³⁾.
- **Le versement des coupons fixes et de l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve⁽¹⁾ depuis la Date de Constatation Initiale⁽³⁾.**
- **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾**, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,29 %⁽⁴⁾).
- **Un remboursement du capital⁽¹⁾ diminué de la baisse de l'Indice**, dès lors que celui-ci clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 10 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net compris entre -0,61 % et 3,32 %⁽⁴⁾).
- **Un remboursement de 90 % du capital⁽¹⁾**, dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽³⁾ (soit un taux de rendement annuel net compris entre -0,61 % et 1,61 %⁽⁴⁾).

N.B.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

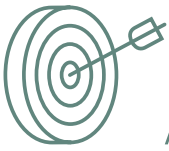
- Le terme « capital » désigne la valeur nominale d'un titre de créance (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation).
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement prévu par la formule, à l'échéance, le 17 janvier 2029. **En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.** De la même manière, aucun coupon ne sera versé.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 5 janvier 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 janvier 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) La durée de placement est calculée à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial (le 5 janvier 2024) jusqu'à la Date d'Échéance (le 17 janvier 2029).

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial, le 5 janvier 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 janvier 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**



Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- **Mise en réserve d'un coupon fixe de 6 %⁽¹⁾ chaque année, en année 1 et année 2, payé à l'échéance :** quel que soit le niveau de l'Indice.
- **Objectif de mise en réserve d'un coupon conditionnel de 6 %⁽¹⁾ chaque année, à partir de l'année 3, payé à l'échéance⁽²⁾ :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial.
- **Durée de vie du titre de créance connue à l'avance :** la durée d'investissement est de 5 ans et 12 jours, de la première Date de Détermination du Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾.
- **Remboursement conditionnel d'au moins 90 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** même en cas de baisse de l'Indice de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
- **Effet « Strike Asian » :** le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture officiels de l'Indice constatés aux trois Dates de Détermination du Niveau Initial⁽²⁾.

Inconvénients

- **Risque de perte en capital :**
 - **Partielle ou totale en cours de vie :** en cas de sortie en cours de vie, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale ;
 - **Partielle à l'échéance⁽²⁾ :** en cas de baisse de l'Indice par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le titre de créance est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi et à un non-versement des coupons mis en réserve en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des coupons :** le coupon potentiel est fixé à 6 %⁽¹⁾ chaque année, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance,** ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du titre de créance.

Principaux facteurs de risques

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à la performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution des marchés actions mondiaux.
- **Risque découlant de la nature du titre de créance :** en cas de revente du titre de créance avant l'échéance⁽²⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratique dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽²⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**
- **Risques de marché :** le prix du titre de créance en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut donc connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du titre de créance en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque lié à l'allocation des fonds collectés :** dans la mesure du possible, BNP Paribas allouera exclusivement les fonds collectés par le titre de créance au financement ou au refinancement de prêts liés à des initiatives ayant un impact social positif, selon les modalités définies dans les Conditions définitives et dans le Cadre pour l'Émission de « Social Bonds » de BNP Paribas. Cependant, si pour une quelconque raison, ces projets ne pouvaient être mis en œuvre tel qu'initialement prévu, BNP Paribas ne peut garantir que les fonds collectés seraient totalement ou partiellement alloués aux prêts qui leur sont liés.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

(1) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.



Donner une dimension sociale à votre placement

Promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances tout en orientant nos sociétés vers des modèles de croissance plus inclusifs et plus durables sont un enjeu majeur pour le monde d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi nous vous proposons d'investir dans un titre de créance social permettant d'accompagner les acteurs qui contribuent à ces objectifs.

En effet, AXA Coupon Ambition Monde 2 présente une particularité innovante : les fonds levés sont alloués au financement d'initiatives ayant un impact social positif sur une population cible.

Accès
à l'éducation



Accès
au logement



Accès à la santé et
action sociale



Accès
à l'emploi



Autonomisation
socioéconomique



Ce titre de créance social participe au financement des initiatives qui soutiennent la lutte contre les inégalités territoriales et qui favorisent l'autonomisation socioéconomique des personnes ainsi que l'accès équitable au logement, à l'éducation et à la santé. Les investisseurs donnent ainsi à leur placement une dimension sociale.

Ce titre de créance social respecte le cadre pour l'émission de « Social Bonds » de BNP Paribas S.A. établi en conformité avec les Principes des « Social Bonds » publiés par l'ICMA (International Capital Market Association).

Les fonds récoltés lors de cette émission seront alloués au financement ou au refinancement de prêts figurant sur une liste de secteurs éligibles identifiés par BNP Paribas comme ayant un impact social positif : accès à l'éducation, au logement et aux services de santé, développement économique local, autonomisation socioéconomique.

À travers ces projets, le titre de créance AXA Coupon Ambition Monde 2 vise à atteindre indirectement les 7 Objectifs de Développement Durable (ODD) ci-dessous, parmi les 17 ODD fixés par les Nations Unies



Les prêts éligibles sont sélectionnés sur la base des procédures internes de BNP Paribas S.A. en matière de connaissance de la clientèle (KYC - Know Your Customer), de risque de crédit et de Responsabilité Sociale et Environnementale (politiques RSE).

Les actifs sont sélectionnés par le « Social Bonds Committee » de BNP Paribas S.A. parmi les actifs existants au moyen de filtres internes puis sont validés par une agence de recherche ESG externe indépendante (Sustainalytics) qui donne un second avis. Les actifs sélectionnés sont ensuite vérifiés avant l'émission par un auditeur externe (EY).

La maturité des actifs n'est pas nécessairement équivalente à la maturité du titre de créance social et le remboursement du principal et des intérêts sur ces titres de créance complexes ne seront pas directement exposés à la performance du portefeuille d'Actifs Sociaux Éligibles.



Certains secteurs particulièrement sensibles sont exclus du cadre des « Social Bonds » de BNP Paribas : défense, huile de palme, pâte à papier, énergie nucléaire, production d'énergie à partir du charbon, industrie minière, pétrole et gaz non conventionnels, industrie du tabac.

Par ailleurs, les actifs en défaut et les actifs remis en garanties sur d'autres programmes de financement sont écartés.



Donner une dimension sociale à votre placement

BNP Paribas S.A. assure un suivi de l'utilisation des fonds aussi longtemps que les encours levés sur le produit n'auront pas été alloués ou réalloués à des Actifs Sociaux Éligibles. BNP Paribas S.A. investira le solde à son entière discrétion, en espèce et/ou dans d'autres instruments négociables liquides.

Dès lors qu'un actif ne répond plus aux critères d'éligibilité, BNP Paribas S.A. s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réallouer dès que possible les fonds sur de nouveaux Actifs Sociaux Éligibles.

Les investisseurs seront tenus informés de l'utilisation des encours de l'émission.

Chaque année, BNP Paribas publie un rapport dont l'objectif est d'informer les investisseurs de l'utilisation des fonds récoltés, du respect des critères d'éligibilité et du montant des Actifs Sociaux Éligibles, ainsi que de fournir des indicateurs sur l'impact de ces prêts. Ce rapport est vérifié par les auditeurs et disponible sur :

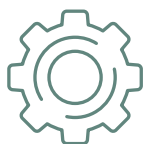
<https://invest.bnpparibas/en/search/debt/documents/documentation-on-programs-and-issuances?s%5bsubthemes%5d%5b%5d=70>.



Pour en savoir plus sur le cadre relatif aux « Social Bonds » de BNP Paribas, veuillez consulter le site : <https://invest.bnpparibas/en/search/debt/documents/documentation-on-programs-and-issuances?s%5bsubthemes%5d%5b%5d=70> (en anglais uniquement).

Source : BNP Paribas, le 12 juin 2023





Mécanismes du titre de créance

Mécanisme de détermination du Niveau Initial

On observe le niveau de clôture de l'Indice aux trois Dates de Détermination du Niveau Initial, soit le 5 janvier 2024, le 31 janvier 2024 et le 29 février 2024 et on retient leur moyenne arithmétique comme Niveau Initial.

Mécanisme de mise en réserve des coupons fixes (Année 1 et 2)

Quel que soit le niveau de l'Indice :

Un coupon fixe de 6 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de l'année écoulée

Mécanisme de mise en réserve des coupons conditionnels (Années 3 à 5)

À chacune des 3 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

■ Si le niveau de l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial** :

Un coupon conditionnel de 6 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de l'année écoulée

■ Sinon, si le niveau de l'Indice **clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial** :

Aucun coupon n'est mis en réserve au titre de l'année écoulée

Mécanisme de remboursement à l'échéance (Année 5)

On observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

■ Si, à cette date, le niveau de l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité
du capital⁽²⁾



Les coupons fixes
et l'ensemble des
coupons conditionnels
éventuellement
mis en réserve⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,29 %⁽³⁾.

■ Sinon, si le niveau de l'Indice **clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 10 % par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽²⁾
diminué de la baisse
de l'Indice



Les coupons fixes
et l'ensemble des
coupons conditionnels
éventuellement
mis en réserve⁽²⁾

L'investisseur peut subir une perte en capital, dans la limite de 10 % du capital investi⁽²⁾.

Soit un taux de rendement annuel net compris entre -0,61 % et 3,32 %⁽³⁾.

■ Sinon, si le niveau de l'Indice **clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

90 %
du capital⁽²⁾



Les coupons fixes
et l'ensemble des
coupons conditionnels
éventuellement
mis en réserve⁽²⁾

L'investisseur peut subir une perte en capital, dans la limite de 10 % du capital investi⁽²⁾.

Soit un taux de rendement annuel net compris entre -0,61 % et 1,61 %⁽³⁾.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial, le 5 janvier 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 janvier 2029. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.



Illustration des mécanismes

Scénario défavorable - Baisse importante de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 et 2 :** quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon de 6 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées et le titre de la créance continue.
- **Années 3 et 4 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le titre de créance continue.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de 90 % de son Niveau Initial. **L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital et reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾ 90 % du capital⁽²⁾ majoré de 2 coupons de 6 %⁽²⁾ au titre des années 1 et 2, (soit 12 %⁽²⁾), soit 102 % du capital⁽²⁾.**

Le taux de rendement annuel net est égal à -0,61 %⁽³⁾, contre un taux de rendement annuel brut de -6,83 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

Performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)

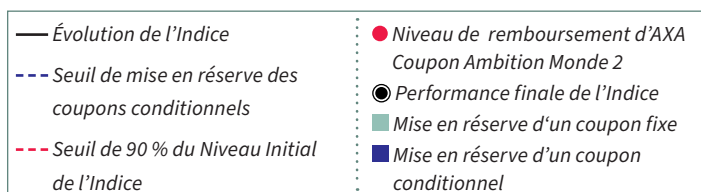
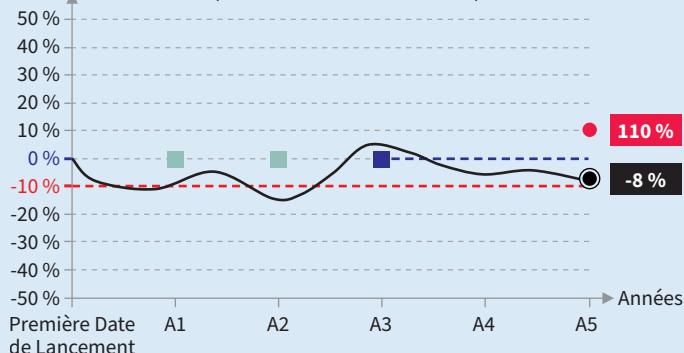


Scénario intermédiaire - Baisse modérée de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 et 2 :** quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon de 6 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées et le titre de la créance continue.
- **Année 3 :** à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 6 %⁽²⁾ est alors mis en réserve au titre de l'année écoulée et le titre de la créance continue.
- **Année 4 :** à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve au titre de l'année écoulée et le titre de créance continue.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 8 % par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de 90 % de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾ 92 % du capital⁽²⁾ majoré de 3 coupons de 6 %⁽²⁾ au titre des années 1, 2 et 3 (soit 18 %⁽²⁾), soit 110 % du capital⁽²⁾.**

Le taux de rendement annuel net est égal à 0,89 %⁽³⁾, contre un taux de rendement annuel brut de -1,64 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

Performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du titre de créance. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'analyses à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial, le 5 janvier 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 janvier 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**

(4) Les taux de rendement annuel de l'indice sont calculés dividendes non réinvestis.

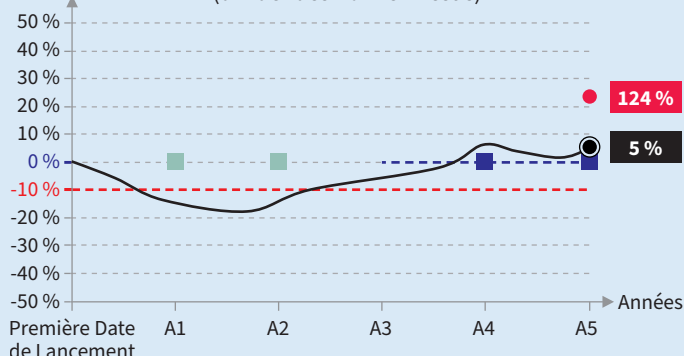


Illustration des mécanismes

Scénario favorable - Faible hausse de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 et 2 :** Quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon de 6 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées et le titre de la créance continue.
- **Année 3 :** à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le titre de créance continue.
- **Année 4 :** à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 6 %⁽²⁾ est alors mis en réserve au titre de l'année écoulée et le titre de créance continue.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 5 % par rapport à son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾ l'intégralité du capital⁽²⁾ majoré de 4 coupons de 6 %⁽²⁾ au titre des années 1, 2, 4 et 5 (soit 24%⁽²⁾), soit 124 % du capital⁽²⁾.**

Performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)



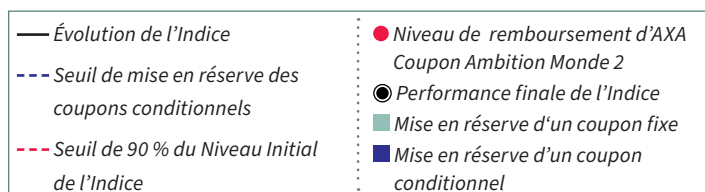
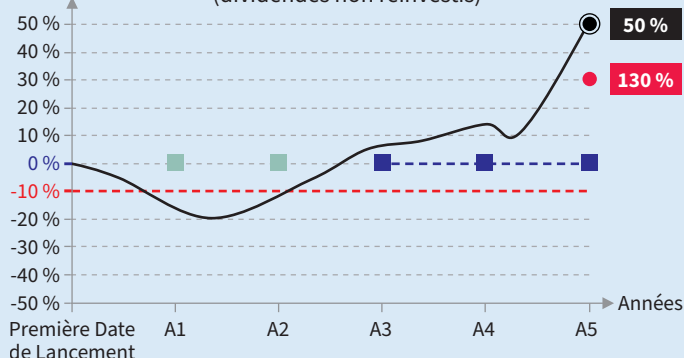
Le taux de rendement annuel net est égal à 3,32 %⁽³⁾, contre un taux de rendement annuel brut de 0,97 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

Scénario de mise en évidence du plafonnement des coupons - Forte hausse de l'Indice à horizon 5 ans

- **Années 1 et 2 :** quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon de 6 %⁽²⁾ est mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées et le titre de la créance continue.
- **Années 3 et 4 :** à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 6 %⁽²⁾ est alors mis en réserve au titre de chacune de ces deux années écoulées et le titre de créance continue.
- **Année 5 :** à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 50 % par rapport à son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾ l'intégralité du capital⁽²⁾ majoré de 5 coupons de 6 %⁽²⁾ au titre des années 1 à 5 (soit 30 %⁽²⁾), soit 130 % du capital⁽²⁾.**

Le taux de rendement annuel net est égal à 4,29 %⁽³⁾, contre un taux de rendement annuel brut de 8,38 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des coupons.**

Performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du titre de créance. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'analyses à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial, le 5 janvier 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 janvier 2029. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.**

(4) Les taux de rendement annuel de l'indice sont calculés dividendes non réinvestis.



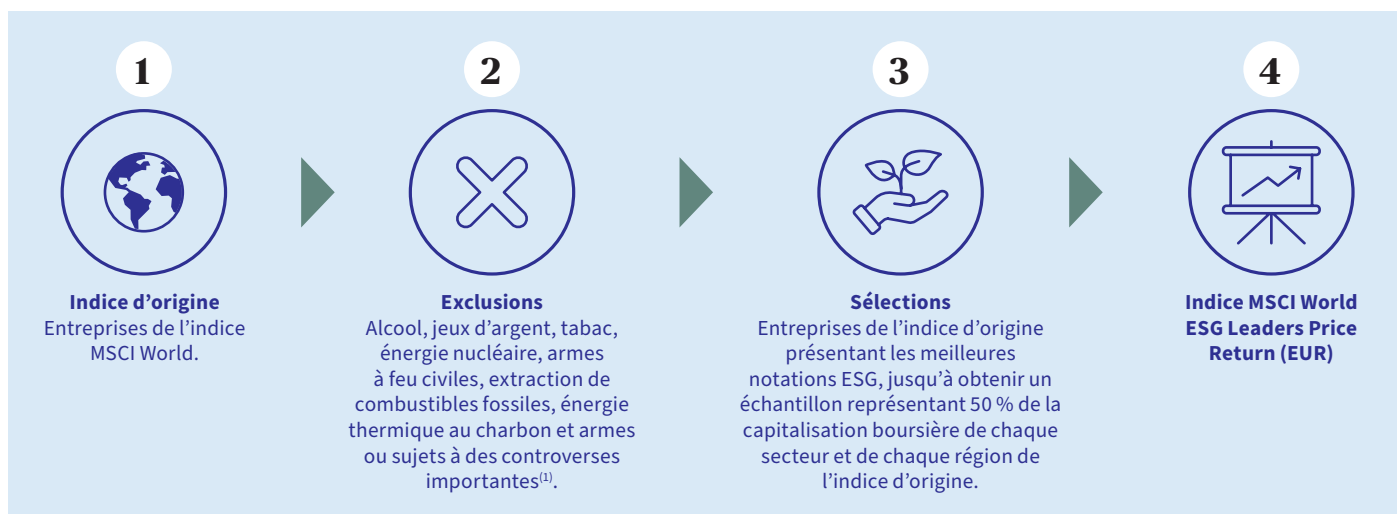
Présentation de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)

Le titre de créance a pour sous-jacent l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis). Cet Indice, lancé le 1^{er} octobre 2007, a pour base les entreprises composant l'indice MSCI World.

Les sociétés impliquées dans certaines activités telles que l'alcool, les jeux d'argent, le tabac, l'énergie nucléaire, les armes à feu civiles, l'extraction de combustibles fossiles, l'énergie thermique au charbon ou les armes, ou impliquées dans des controverses importantes⁽¹⁾ sont d'abord exclues.

Sont ensuite sélectionnées les entreprises de l'indice d'origine présentant les meilleures notations Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), telles que calculées par MSCI ESG Research, jusqu'à obtenir un échantillon représentant 50 % de la capitalisation boursière de chaque secteur et de chaque région de l'indice d'origine.

Source : MSCI, au 12/06/2023.



L'Indice est diversifié géographiquement et sectoriellement sur le marché mondial. Sa cotation est publiée quotidiennement et sa composition est revue annuellement au mois de mai.

Pour plus de détails sur l'Indice,
merci de consulter la page dédiée :

<https://www.msci.com/documents/10199/db88cb95-3bf3-424c-b776-bfdcca67d460>

La performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ce site pour effectuer les calculs relatifs à l'indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

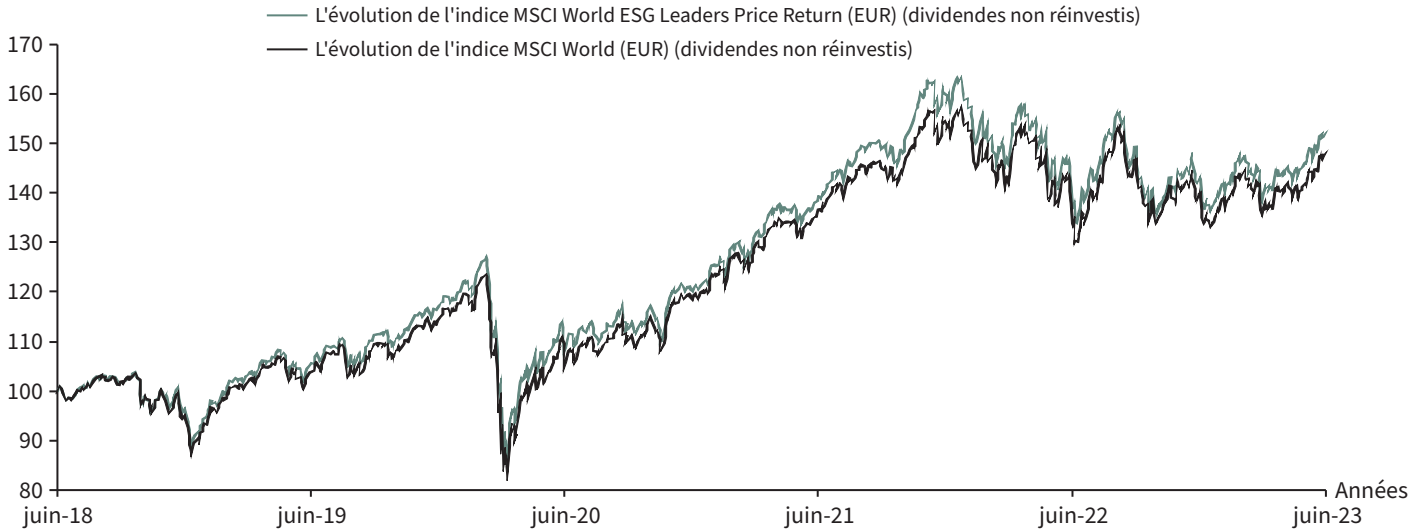
(1) Sociétés ayant par exemple enfreint les normes établies par des organismes internationaux.



Présentation de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)

Évolution de l'Indice entre le 12 juin 2018 et le 12 juin 2023

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

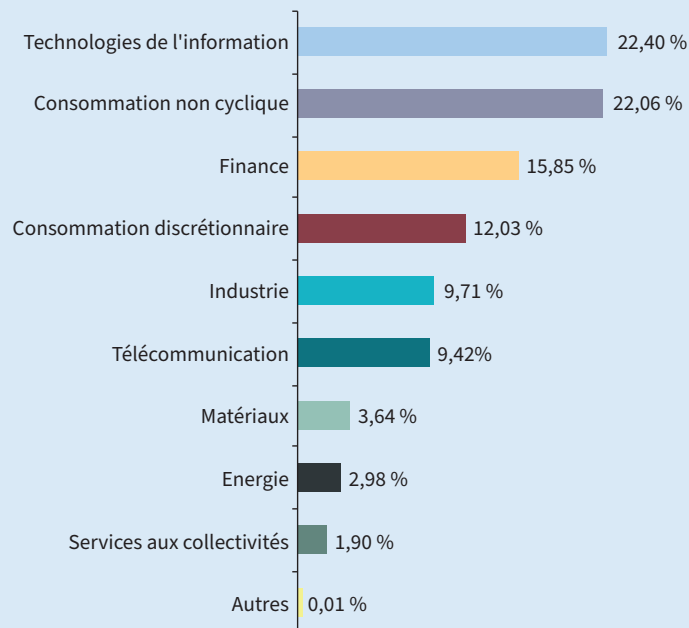


Performances cumulées au 12 juin 2023	1 an	3 ans	5 ans
Indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis)	8,05 %	40,13 %	52,46 %
Indice MSCI World (EUR) (dividendes non réinvestis)	7,63 %	40,34 %	48,37 %

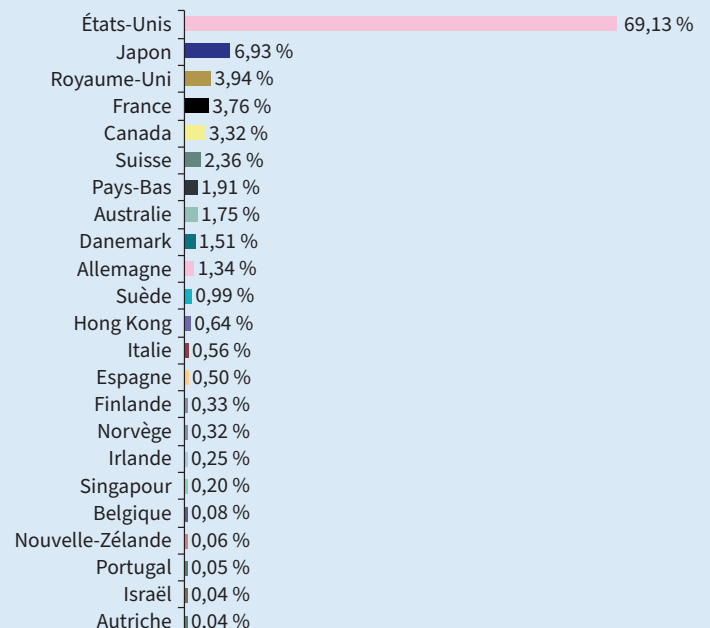
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Bloomberg, au 12/06/2023.

Répartition Sectorielle



Répartition géographique





Fiche caractéristique

Code ISIN :	FR0014001008
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital ⁽¹⁾ à l'échéance dans le cadre du Prospectus de l'émission dénommé « Émission de 225.000.000 d'euros de « Social Bonds » indexés sur la performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return EUR inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas » approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°23-376 en date du 1 ^{er} septembre 2023.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽²⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽²⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice dans la limite de 10 % du capital investi.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	225 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Montant minimum d'investissement :	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Prix d'émission :	100 % de la valeur nominale.
Éligibilité :	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Euronext Paris (marché réglementé).
Règlement / livraison :	Euroclear France
Période de souscription :	Du 6 septembre 2023 au 30 novembre 2023 (inclus), pouvant être clôturée sans préavis.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital en cours de vie. Perte en capital limitée à 10 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 0,65 % TTC du montant placé par le distributeur, sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent :	Indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg : MOWOES Index.
Date d'Émission :	4 septembre 2023
Dates de Détermination du Niveau Initial :	5 janvier 2024, 31 janvier 2024 et 29 février 2024
Niveau Initial :	Le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture officiels de l'Indice constatés aux trois Dates de Détermination du Niveau Initial ⁽²⁾ .
Dates de Constatation des Coupons Conditionnels :	5 janvier 2027 (Année 3) 5 janvier 2028 (Année 4) 5 janvier 2029 (Année 5)
Date de Constatation Finale :	5 janvier 2029
Date d'Échéance :	17 janvier 2029
Formule de remboursement :	Aux années 1 et 2, un coupon fixe de 6 % ⁽¹⁾ est mis en réserve au titre de l'année écoulée. Des années 3 à 5, si à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, un coupon conditionnel de 6 % ⁽¹⁾ est mis en réserve au titre de l'année écoulée. À la Date de Constatation Finale, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial : • Si l'Indice clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance : 90 % du capital ⁽¹⁾ + les coupons fixes et l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve ⁽¹⁾ , soit un taux de rendement annuel compris entre -0,61 % et 1,61 % ⁽³⁾ . • Si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 10 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance : le capital ⁽¹⁾ diminué de la baisse finale de l'Indice + les coupons fixes et l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve ⁽¹⁾ , soit un taux de rendement annuel compris entre -0,61 % et 3,32 % ⁽³⁾ . • Si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance : l'intégralité du capital ⁽¹⁾ + les coupons fixes et l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve ⁽¹⁾ , soit un taux de rendement annuel maximum de 4,29 % ⁽³⁾ .
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur les pages publiques de Bloomberg, Telekurs et Quantalys. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne assurée par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1 % maximum inclus dans la limite du montant émis à la Date d'Émission et disponible à la vente.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement. Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return (EUR) (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et écarts de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Notations de crédit au 12 juin 2023: BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la première Date de Détermination du Niveau Initial, le 5 janvier 2024, jusqu'à la Date d'Échéance, le 17 janvier 2029. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.



Avertissements

Cette communication à caractère promotionnel a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général. AXA Coupon Ambition Monde 2 présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et limitée à 10 % du capital à l'échéance. Ce titre de créance est émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris (marché réglementé). Il peut être utilisé comme valeur de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. La souscription, placement et revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Cette communication à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée du Prospectus de l'émission, dénommé « Émission de 225.000.000 d'euros de « Social Bonds » indexés sur la performance de l'indice MSCI World ESG Leaders Price Return EUR inconditionnellement et irrévocablement garanties par BNP Paribas », daté du 1^{er} septembre 2023 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 23-376. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400IO08>. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/FR001400IO08-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

L'indice MSCI World ESG Leaders Price Return EUR est la propriété exclusive de MSCI Inc. (« MSCI »). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

